

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

## AMENDEMENT

N ° CF99

présenté par  
Mme Brulebois

-----

### ARTICLE 6

#### ÉTAT B

**Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.